

Décembre 2021

Babill AAPARS

UN MONDE DE CRÉATIVITÉ !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES
AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD

C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

L'année 2021 a été une année de beaux changements pour notre association. Tout d'abord nous avons mis en ligne nos nouvelles couleurs. Avec notre site WEB et nos Galeries virtuelles revampées et modernisées nous projetons l'image d'une association qui, malgré ses 40 ans, est toujours en évolution. De nouvelles fonctionnalités viendront s'y ajouter en 2022. Plusieurs d'entre vous avez participé aux conférences et aux formations organisées via notre plateforme de visioconférence ZOOM. Le succès de ces événements est incontournable et attire une clientèle de plus en plus large. Tout cela c'est sans compter sur la grande participation des artistes au succès de nos deux magnifiques expositions extérieures de La Prairie et de St-Bruno. Pour 2022 nous continuons sur notre lancée et nous prévoyons le retour en salle pour certaines activités. Vous trouverez dans cette édition les appels pour l'inscription à des ateliers et à l'Expo Galerie AAPARS 2022 les 2 et 3 avril prochain.

J'aimerais remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation de nos activités et qui garde en vie une si belle association.

En mon nom et au nom de toute l'équipe du conseil d'administration, nous désirons vous souhaiter un très beau temps des fêtes. Continuez à mettre de la couleur dans nos yeux et du bonheur dans nos vies.

Hélène Raymond, présidente

Joyeuses Fêtes !



Votre conseil d'administration

Appel de dossiers

Pour le début de l'année nous gardons le cap des exposés techniques ainsi que les formations sur Zoom. Cette formule a été fort appréciée au cours de l'année lorsque nos déplacements et nos contacts étaient limités. Nous préférons poursuivre de cette façon pour le début de l'année 2022. Nous visons un retour d'activités en salle bientôt tout en continuant des activités par vidéo conférence.

Vous êtes intéressés à donner des formations et/ou des exposés techniques, l'AAPARS vous offre l'opportunité de le faire. Pour soumettre votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre CV ainsi qu'une lettre détaillant le type de formation ou conférence que vous proposez à l'adresse presidence@AAPARS.com

Une rémunération intéressante est offerte à tous nos formateurs et conférenciers.



Quelques artistes ayant déjà fait leur apparition sur notre plateforme Zoom

► Message important ◀

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **JANVIER 2022**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **29 DÉCEMBRE** à l'adresse suivante : **publications@AAPARS.com**

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Hélène Raymond, <i>présidente</i> presidence@AAPARS.com	514 816-0924
Jacques Landry, <i>vice-président aux partenaires</i> vicepresidence@AAPARS.com	450 461-3796
Jacqueline Jacques, <i>vice-président aux expositions</i> artjacquelinesjacques@gmail.com	450 672-0718
Michel Côté, <i>trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants</i> tresorier@AAPARS.com	450 676-6581
Renée Ruel, <i>secrétaire</i> secetaire@AAPARS.com	450 349-0477

Huguette Bourgeois, <i>directrice aux expositions</i> expositions@AAPARS.com	514 863-3600
Lucie Michel, <i>directrice au développement culturel</i> conferences@AAPARS.com	514 889-8191
Evelyne Benoit, <i>directrice au recrutement</i> info@AAPARS.com	514 827-5076
Francine Leroux, <i>directrice à la formation</i> ateliers@AAPARS.com	450 922-8649
Guylaine Ruel, <i>directrice au publications</i> publications@AAPARS.com	450 349-1568
Sylvain Demers, <i>directeur aux communications</i> communications@AAPARS.com	450 787-3705

Renée Bellavance, *coordonnatrice des expos Re/Max*
exposolo@AAPARS.com

Ghislaine Pilotte, *responsable galerie virtuelle*
gv@AAPARS.com



**SYLVIE SANTERRE
ARTISTE PEINTRE**

Même si Sylvie est autodidacte en majeure partie, elle est tout de même passée par l'Atelier

du Geste confirmant ainsi son désir et son besoin de laisser libre cours à son intuition et à son imagination.

Elle utilise la peinture gestuelle afin de mettre l'accent sur le processus créatif plutôt que sur le produit final.

" La peinture m'apprend à vivre chaque instant comme il se doit en composant avec les imprévus et les obstacles que je rencontre sur mon chemin. "

Après avoir passé la majorité de sa vie à vouloir tout contrôler et à vivre avec l'anxiété du quotidien aujourd'hui elle choisit une vie plus saine et équilibrée grâce à la peinture et à la créativité.

C'est donc cela qu'elle partage dans ses ateliers et à travers ses coachings et les conférences qu'elle offre : apprendre à vivre en s'amusant parce que c'est bon pour la santé et que.... L'Art fait du bien

Site Web de l'artiste :

www.galerielartiste.com

Équipement du participant

Les participants devront se connecter à l'environnement Zoom par Internet en utilisant soit un ordinateur doté de caméra/micro ou une tablette iPad/Android.

Zoom

Vous bénéficierez des conseils techniques de l'AAPARS pour participer de façon active à cet atelier de formation par visioconférence Zoom.

Frais de participation

Membres de l'AAPARS : 65\$

Non membres : 65 \$ + 45\$ pour l'adhésion à l'AAPARS

Nombre de participants

Minimum de 8 / maximum de 12

[Formulaire d'inscription en ligne](#)

Informations

Francine Leroux

Directrice à la formation

ateliers@aapars.com

Créer un bouquet de fleurs unique

Formation en peinture à l'acrylique



Samedi 26 février 2022, 10h à 15h

Cette formation par visioconférence Zoom vous fera découvrir une façon très originale de créer un magnifique bouquet de fleurs de façon spontanée à travers un processus de création où le plaisir est mis de l'avant.

L'artiste est reconnue pour ses œuvres florales originales et hautes en couleur et c'est avec toute sa passion et sa grande générosité qu'elle saura vous guider et vous accompagner dans la création de votre propre bouquet.

Le principal médium utilisé par l'artiste dans cette présentation sera la peinture acrylique mais libre à chacun d'intégrer du pastel à l'huile, des crayons de couleur ou tout ce qui peut être inspirant pour son œuvre.

L'alternance entre des périodes de présentation avec démonstrations par l'artiste et des mises en pratiques individuelles permettra à chaque participant de découvrir de nouvelles techniques et de découvrir une nouvelle manière de créer librement.

Contenu du cours

- Présentation par l'artiste de son parcours créatif
- Explication et démonstration de la technique spéciale et originale pour la création d'un bouquet de fleurs unique.
- Au fur et à mesure du processus de création il y aura des explications de différentes notions de couleurs, ombres et lumières, valeurs et contrastes.
- Démonstration de diverses techniques et exploration de différents outils comme la spatule, l'éponge, le rouleau et autres outils qui pourraient faire des effets ou textures.
- Trucs et idées pour vos créations à venir.
- Période de questions et discussion sur l'atelier et tout ce qui peut vous aider

Préalable

Connaissances de base en peinture

Médium

Peinture à l'acrylique

Matériel

Une liste des matériaux nécessaires sera fournie lors de l'inscription. L'acquisition des matériaux est à la charge des participants.

Cette formation se distingue parce qu'elle offre un bénéfice double ! D'une part, les participants profiteront de l'expertise technique d'une artiste professionnelle et, d'autre part, ils pourront réaliser les mises en pratiques dans leur propre atelier en s'engageant dans des échanges stimulants avec le groupe par connexion Zoom.

INVITATION AUX ARTISTES MEMBRES



Expo Galerie AAPARS 2022 de Boucherville Centre multifonctionnel Francine Gadbois

Les 2 et 3 avril 2022

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous offrons cette opportunité d'exposer vos œuvres dans un local qui permettra aux artistes d'exposer soit sur nos panneaux habituels (2 panneaux par artiste) ou d'installer leur chapiteau (10 pieds x 10 pieds), Prenez note que seuls les chapiteaux blancs seront permis. Si les règles de la santé publique nous le permettent, un vernissage, porto Cabral et chocolat, sera offert aux artistes et visiteurs le samedi à 14 h. Inscrivez-vous dès maintenant et créez vos plus belles œuvres afin d'offrir aux visiteurs une exposition à la hauteur de votre talent.

L'exposition est disponible uniquement aux membres en règle de l'AAPARS au moment de l'inscription et de l'exposition. Le coût est de 90 \$ pour deux panneaux OU 140 \$ pour un emplacement pouvant contenir votre propre chapiteau (10 pieds x 10 pieds). Le chapiteau ainsi que son système d'éclairage doivent être fournis par l'artiste exposant.

Les artistes utilisant les deux panneaux auront deux surfaces d'exposition juxtaposées et disposées à angle de 90° et le système d'éclairage inclus. Chaque surface de panneau troué mesure environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. L'installation se fera le vendredi 1 avril entre 15 h et 19 h. Tous les artistes devront avoir quitté les lieux pour 19 h.

La priorité est accordée aux premiers inscrits. Les artistes dont l'inscription ne sera pas retenue, en raison des places limitées, seront avisés par courriel au plus tard à la fin février. Les exposants admis recevront leurs cartons d'invitation, cartels, protocole, etc. deux semaines avant l'exposition.

Les endroits pour peindre sur place seront limités aux artistes qui seront installés dans leurs chapiteaux. Ces artistes, s'ils le désirent, pourront peindre durant tout le week-end à l'intérieur de celui-ci. AUCUN PRODUIT INFLAMMABLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ ET TOUS LES PRODUITS DEVRONT ÊTRE INODORES.

Nous vous prions de consulter le protocole d'entente, sur notre site internet, pour connaître les règlements et conditions de l'exposition. Vous devez vous soumettre à ces règles, faute de quoi, nous devons retirer votre participation de l'exposition. Nous avons un urgent besoin de bénévoles pour faire de cette exposition un succès. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une ou deux heures de son temps en tant que bénévole. Il est important de choisir les activités de bénévolat selon votre disponibilité, veuillez, SVP, l'identifier sur votre formulaire d'inscription. Une liste détaillée des activités de bénévolat lors des expositions de l'AAPARS est disponible sur notre site internet.

L'horaire et la tâche seront établis par la responsable des bénévoles de l'exposition.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Huguette Bourgeois, directrice des expositions
expositions@aapars.com
514 863-3600

Jacqueline Jacques, co-directrice des expositions
artjacquelinesjacques@gmail.com
450 672-0718

PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'EXPOSANT

Expo Galerie AAPARS

Centre multifonctionnel Francine Gadbois – 2 et 3 avril 2022

HORAIRE DE L'EXPOSITION

Vendredi 1 avril 2022

15 h à 19 h : installation des artistes

Samedi 2 avril 2022

10 h à 17 h : accueil des visiteurs

Dimanche 3 avril 2022

10 h à 17 : accueil des visiteurs

LIEU DE L'EXPOSITION

Centre multifonctionnel Francine Gadbois
1075 Rue Lionel-Daunais, Ville de Boucherville QC J4B 8N5



L'artiste est responsable de faire approuver par le CA de l'AAPARS, et cela au moins un mois avant l'exposition, tout support, technique, médium, etc. qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, afin d'obtenir l'autorisation écrite d'exposer ses œuvres lors de l'événement. Cette mesure a pour but d'éviter les désagréments, les frustrations et les déceptions lors de l'installation par les artistes et par le comité organisateur de l'exposition. Les normes ne peuvent être modifiées au cours d'une exposition, car elles doivent être votées de façon majoritaire par les membres du CA.

OBJET DE L'ENTENTE :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. Pour les artistes concernés, seuls les chapiteaux blancs de format 10' x 10' seront acceptés.
Le toit du chapiteau ne doit pas être installé.
3. L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclées ou autres formes de reproduction sont interdites sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (Voir la définition d'une copie ci-dessous).
4. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
5. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
6. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision sont acceptées.
7. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'internet, de matériel imprimé, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
8. **Aucun transfert d'image (croquis, dessin, image, photo ou autres) n'est accepté, et ce par aucun procédé (gel, photocopie, impression, etc.).**
9. **Toute image collée ou photo (même si vous en avez les droits d'auteur) ne doit en aucun cas représenter en tout ou en partie le sujet principal d'une œuvre.**

10. Tout matériel de collage qui est appliqué directement sur une œuvre sans être peint ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.

11. Les matières utilisées pour texturer les fonds (c.-à-d. papier de soie, papier japonais, sable, etc.) ne sont pas assujetties à la règle précédente (no 10).

12. Tout objet ou texture apposés sur l'œuvre, peint ou non, doit être d'une épaisseur maximum de 1".

13. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.

14. Le prix **minimum** d'une œuvre doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.

15. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **15 h et 19 h, le vendredi 1 avril** à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.

16. L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort. Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.

17. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).

18. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.

19. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de 3 pouces entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont dans le document « Accrochage Accrocheur » disponible sur notre site internet : www.aapars.com sous le lien : <https://aapars.com/devenir-membre/informations-utiles>.
- Pour le respect de vos œuvres et de vos acheteurs potentiels, il est préférable que toutes les œuvres soient encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes. La présentation des œuvres doit être de qualité.
- Les panneaux en acier inoxydable ou en aluminium sont acceptés avec un support de 3/4" minimum à l'arrière pour créer un effet de cadre flottant.
- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhaits (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
- **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole en participant à la rotation au bureau des ventes, à l'accueil des visiteurs ou toute autre tâche selon l'horaire déterminé par la responsable des bénévoles;**
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

20. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Boucherville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

21. AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé, et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

22. L'artiste a lu ce protocole d'entente et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'exposant.

COPIE, REPRODUCTION OU ÉTUDE ?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Veillez prendre note que ce règlement s'applique à **TOUTES** les images incluant celles de personnalités connues ou de célébrités. Dans ce cas, en plus de l'autorisation écrite du photographe, l'autorisation écrite de la personnalité ou de sa succession sera également obligatoire.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise sur l'internet, dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux (esquisses, essais de couleurs, dessins ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, le vendredi 1 avril 2022, l'artiste doit signer, aux responsables de l'accueil, un document attestant avoir lu le contrat d'exposition et s'en déclare satisfait.

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »



Photos d'archive

inscription

APPELS DE DOSSIERS POUR 2022-2023

Expositions en solo ou duo dans l'Espace Galerie chez RE/MAX ACTIF de St-Bruno

RE/Max /Actif de St-Bruno offre gracieusement, de nouveau cette année, la possibilité aux artistes peintres de l'AAPARS d'exposer en **SOLO** ou **DUO** à compter de la mi-août 2022. **Invitation exclusive aux membres de l'Association des Artistes Peintres Affiliés de la Rive-Sud** à exposer leurs œuvres dans l'espace galerie des bureaux de RE/Max Actif, 1592, rue Montarville, Saint-Bruno.

Afin de bénéficier de cette opportunité vous êtes invités à nous faire parvenir, le plus rapidement possible avant le 1^{er} février 2022 votre dossier d'artiste complet à l'adresse suivante :

**AAPARS Case postale 261,
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9,**

à l'attention de *Renée Bellavance*, ainsi qu'une enveloppe affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous retourner votre dossier, sinon il sera détruit. Pour les candidats acceptés ou sur une liste d'attente, les dossiers seront conservés toute l'année 2022.

Votre dossier d'artiste imprimé doit inclure, au minimum, les informations suivantes

**Référence au site Internet : <https://aapars.com/devenir-membre/informations-utiles/>
Sous la rubrique - comment réaliser un dossier d'artiste**

- vos Curriculum vitae avec photo de l'artiste
- vos démarche artistique
- cinq photos récentes et représentatives de vos œuvres, chacune d'elle bien identifiées (titre, médium et dimension)
- la fiche d'inscription disponible ci-dessous.

Il est à noter que la sélection finale se fera par **RE/MAX ST-BRUNO**. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec **Renée Bellavance 450 461-2284** ou à **exposolo@aapars.com**

Pour tous les candidats sélectionnés, il y aura une rencontre d'information virtuelle (date à confirmer). À cette occasion, un guide informatif sur la démarche à suivre vous sera remis et expliqué.

La durée de chaque exposition est d'environ 8 semaines (soit environ 2 mois et parfois une semaine de plus). Nombre d'œuvres requises: +/-25 (pour exposition solo et environ 12 pour duo) Les cartons d'invitation sont aux frais de l'artiste et doivent inclure le logo de RE/MAX Actif, le logo d'Opération Enfant Soleil et celui de l'AAPARS. L'artiste remettra un minimum de 100 cartons à RE/MAX qui serviront lors d'envois postaux à inviter leurs clients. Le carton doit être approuvé par RE/MAX.

Le vernissage est «obligatoire (si les circonstances le permettent)» pour lancer l'exposition (solo ou duo) et se fera généralement le premier samedi de 13 h à 16 h. Le coût du vin pour le vernissage sera assumé par RE/MAX.

Il est à noter que : **25 % du montant des ventes seront remis pour Opération Enfant Soleil**

Les participants en solo de l'édition RE/MAX 2021-2022 ne sont pas admissibles pour l'édition 2022-2023.

Heures d'ouverture pour les visites selon les heures d'ouverture du bureau

Lundi au vendredi de 9 h à 18 h
Samedi de 9 h à 17 h et dimanche de 10 h à 16 h

(les heures peuvent varier avec les restrictions présentes). L'artiste devra être présent lors du vernissage. Une œuvre ainsi qu'une affiche seront visibles de l'extérieur pour annoncer l'exposition.

Coordonnées de l'Espace Galerie REMAX/ACTIF
1592 rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville
QC J3V 3T7
450-653-6000

Fiche d'inscription : Exposition RE/MAX ACTIF Saint-Bruno 2022-2023

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel pour recevoir l'information : _____

Téléphone : Résidence : _____ Autre : _____

Date de renouvellement de la carte de membre : _____ Solo Duo

*Préférence pour le mois : _____ non-disponibilité _____ *

Veuillez prendre note que nous ne pouvons assurer de vous offrir la préférence demandée cependant, nous ferons notre possible afin d'y donner suite.

Poster à AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno (Québec), J3V 4P9, à l'attention de Renée Bellavance

ATELIERS LIBRES POUR TOUS LES MEMBRES DE L'AAPARS

Centre communautaire de Saint-Bruno, 53 rue de la Rabastalière, Ouest, Saint-Bruno

Pour peindre en groupe dans une atmosphère de convivialité et de camaraderie, l'AAPARS vous donne la possibilité de partager à peu de frais un local pour participer à des ateliers libres de peinture.

DIMANCHE

DE 10 h 00 À 13 h 00

50\$

16 janvier au 1^{er} mai 2022

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec

Rémy Grenier
remygrenier@videotron.ca

(min. 6 participants - max. 12 participants)

MARDI

DE 10 h 00 À 16 h 00

100\$

12 janvier au 31 mai 2022

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec

Pauline Lysight
polenchka@hotmail.com

(min. 8 participants - max. 10 participants)
(aussi sur liste d'attente)

Il y a possibilité de créer d'autres groupes. Nous avons besoin d'un responsable qui prendra le groupe en charge. Si vous êtes intéressé, communiquez avec
Francine Leroux, directrice à la formation : ateliers@aapars.com

MODÈLE VIVANT

VENDREDI MATIN

DE 10 h À 13 h

Session de 5 semaines/65\$

Début 28 janvier 2022

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec

François Gagnon
amigo3@videotron.ca

Minimum 9 participants

Nous aurions besoin de bénévoles afin d'assister François au montage et au démontage de la salle

Communiquez avec
François Gagnon
amigo3@videotron.ca

Qui est Jacqueline Jacques, nouvelle co-directrice aux expositions

Elle s'abandonne à la passion qui l'a toujours habitée: adolescente, elle croque toutes les images possibles avec sa petite caméra ! Elle complète sa formation de photographe professionnel à Trois-Rivières.

Ses voyages en Europe, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes lui fournissent une panoplie d'images qui l'inspire pour ses tableaux. Elle débute avec l'aquarelle, puis le dessin, la peinture chinoise et l'acrylique.

Elle a exposé à Edmonton Alberta, Barrie Ontario, Ste-Marie de Beauce, Longueuil, Brossard, La Prairie et St-Lambert.

Elle explore différentes formes de communications: la danse et les sports en général.

COURS D'AQUARELLE DE LORRAINE ARSENAULT / SESSION D'HIVER

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE

L'atelier de peinture de Saint-Basile-le-Grand
Centre civique Bernard-Gagnon
6, rue Bella-Vista, Saint-Basile-le-Grand, J3N 1L1

Les lundis de 19h à 21h30.

Session de 12 semaines du 10 janvier 2022.

Inscription sur le site de la ville de Saint-Basile-le-Grand
dès maintenant : villesblg.ca/loisirs code : **APAQU4H22**.

OU par téléphone, au numéro suivant :

450. 461. 8000 poste 8602

175 \$ pour les résidents de Saint-Basile ou

205 \$ pour les non-résidents

(plus les frais d'administration de 2.5% de la Ville).



Lorraine Arsenault : 450. 461. 0114

arseneaux@sympatico.ca — www.lorrainearsenault.com

SYMPOSIUM ART ET PASSION SAINTE-JULIE 2022



Le comité du Symposium est très heureux de vous inviter
à l'édition 2022 qui aura lieu le

5, 6 et 7 août 2022

Sur le terrain de l'école secondaire du Grand-Coteau,
2020 rue Borduas à Sainte-Julie

DATE LIMITE D'INSCRIPTION, 31 JANVIER 2022

Formulaire d'inscription et fiche d'information sur notre site web :
<https://artetpassionsaintejulie.com>

PARTICIPATION AU CIRCUIT DES ARTS MEMPHRÉMAGOG

POUR LES ARTISTES RÉSIDANT HORS DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Date du Circuit : 2 juillet au 10 juillet 2022 – Date de l'exposition collective: 29 juin au 31 juillet 2022

Pour notre 28^e édition du Circuit des arts Memphrémagog, nous réservons une place particulière pour deux (2) artistes de l'extérieur de la MRC.

Parmi les dossiers présentés, un artiste en arts visuels et un artiste en métiers d'art seront sélectionnés pour la créativité et l'originalité de leurs productions. Durant le Circuit, ces deux artistes auront l'occasion de participer à l'exposition collective au Centre d'arts visuels de Magog. Ils pourront également accueillir les visiteurs à l'Espace culturel de Magog où seront regroupés de cinq à six artistes lors du Circuit.

Une opportunité unique pour ces artistes de l'extérieur de se faire connaître dans la région, reconnue pour sa vivacité culturelle et touristique.

Veillez compléter le formulaire que vous trouverez à la section « Participer » de notre site Web en cliquant sur le lien suivant : www.circuitdesarts.com et nous le retourner au plus tard le 31 décembre 2021.

CIRCUIT
DES
arts
MEMPHRÉMAGOG

le club
cr
éa
tif
associations



**Le Club Créatif Association est
partenaire de votre créativité**

10%
de rabais

1\$ = 1^{pt}

- Faites partie de notre communauté
- Découvrez nos nouveautés
- Profitez de nos promotions

Visitez deserres.ca/club-creatif pour vous inscrire ou découvrir
tous vos avantages exclusifs aux membres de l'AAPARS.



Merci de votre collaboration

ÉLITE (PLATINE)



TRANS-HERB E



Québec

NATHALIE ROY
Députée de Montarville
Ministre de la Culture et
des Communications



Patrimoine
canadien



MAJEUR (OR)



Alain Therrien
Député de La Prairie
à la chambre des communes



66, route 132 (bureau 200)
Delsion, Québec J5B 0A1
Téléphone : 450 632-3383
alain.therrien@parl.gc.ca



CHRISTIAN DUBÉ
Député de La Prairie
Ministre de la Santé et
des Services sociaux

Stéphane Bergeron
Député de Montarville



1990 rue Léonard-de-Vinci (Bureau 201)
Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y8
Téléphone : 450-922-2562



COLLABORATEURS (ARGENT)



SOUTIEN (BRONZE)



Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7
Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca